ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA

CONSEIL INTERCOMMUNAL

SÉANCE D'INSTALLATION
DU CONSEIL INTERCOMMUNAL ET DU COMITÉ DE DIRECTION

LEGISLATURE 2026-2031

Procès-verbal No 04/2026

Date : Jeudi 25 juin 2026 à 18h00

Lieu : Salle du Conseil communal de Vevey – rue du Conseil 8 – 1800 Vevey

---

L'ordre du jour est le suivant :

Sous la présidence de Monsieur le Préfet :

1. Installation du Conseil intercommunal.
2. Election de la Présidente ou du Président du Conseil intercommunal.
   (selon tournus : Montreux)
3. Election de la Secrétaire ou du Secrétaire du Conseil intercommunal.

Sous la présidence de la Présidente ou du Président du Conseil intercommunal :

4. Election de la Vice-Présidente ou du Vice-Président du Conseil intercommunal.
   (selon tournus : Vevey)
5. Election de deux scrutatrices ou scrutateurs.
   (selon tournus : La Tour-de-Peilz et Amont)
6. Election de deux scrutatrices ou scrutateurs suppléants.
   (selon tournus : La Tour-de-Peilz et Amont)
7. Election de neuf membres de la Commission de gestion et de neuf suppléant.e.s.
   (un membre et un suppléant par commune)
8. Election des neuf membres du Comité de direction.
   (un membre par commune)
9. Election de la Présidente ou du Président du Comité de direction.

10. Assermentation des membres du Comité de direction par Monsieur le Préfet.

11. Allocution de Monsieur le Préfet.
12. Allocution de la Présidente ou du Président du Comité de direction.
13. Allocution de la Présidente ou du Président du Conseil intercommunal.
14. Divers.

M. le Préfet Roland Berdoz ouvre la séance. C'est avec plaisir qu'il préside aujourd'hui à Vevey la séance d'installation du Conseil intercommunal et du Comité de direction de l'Association de Communes Sécurité Riviera, une des 17 cérémonies d'installation des nouvelles Autorités communales ou intercommunales du district de la Riviera – Pays-d'Enhaut pour la législature 2026 à 2031.

Il souhaite à chacune et chacun une très cordiale bienvenue, qu'ils soient là en qualité d'élus, de candidats au Comité de direction, de public ou de représentants de la presse. Il remercie particulièrement toutes les personnes qui prennent une part active à cet évènement.

1. Installation du Conseil intercommunal

Conformément à la loi cantonale sur les communes, principalement à ses articles consacrés aux associations de communes, et aux statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera, il lui appartient de présider cette cérémonie d'installation.

Pour ce faire, tous Conseils communaux des communes membres ont désigné récemment leurs délégués, que ce soit pour la délégation fixe, composée pour chaque commune de deux représentants, ou pour la délégation variable, composée d'un délégué supplémentaire par tranche entamée de 2'000 habitants.

Aucune contestation ne lui étant parvenue au sujet de ces désignations, il peut donc procéder à l'installation du Conseil intercommunal.

Les délégué(e)s suivant(e)s se sont excusé(e)s : Vincent Ferrier (Blonay – Saint-Légier) – Estelle Montet (Blonay – Saint-Légier) – Gilles Duriaux (Chardonne) – Sylvia D'haenens Zimmerli (Corseaux) – Vitalis Hirschmann (La Tour-de-Peilz) – Mathias Ekah (Montreux) – Paul Wetzel (Montreux) – Zacharia Broyon (Vevey) – Grégoire Gavin (Vevey) – Guillaume Augnet (Veytaux)

ainsi que Mme Laetitia Pieper, candidate de la Municipalité de Corsier au Comité de direction.

Il rend attentif au fait que ces personnes ne feront pas partie du Conseil intercommunal ou du Comité de direction avant leur assermentation et que toute élection dans les diverses commissions ou fonctions doit être conditionnée à une assermentation future. Selon l'article 90 de la loi sur les communes, elles seront assermentées devant le Conseil intercommunal par le président de ce corps, qui en informera le Préfet. En cas d'urgence, elles peuvent prêter serment devant le Bureau.

Il prie l'assemblée de se lever. Après lecture de la promesse légale, chaque conseillère et chaque conseiller, à l'appel de son nom, lève la main droite et répond « Je le promets ».

Est absent : Jacques Keller (Corsier)

M. le Préfet prend acte de ces promesses. En vertu des pouvoirs que lui confère la loi, il déclare le Conseil intercommunal de l'Association de Communes Sécurité Riviera régulièrement installé pour la législature 2026 à 2031.

2. Election de la Présidente ou du Président du Conseil intercommunal *(selon tournus : Montreux)*

Préalablement aux opérations d'élections, M. le Préfet constitue un bureau provisoire en priant Mme Carole Dind de bien vouloir exercer la fonction de secrétaire provisoire, ainsi que Mme Anna Iamartino (Vevey) et M. Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz) d'officier en qualité de scrutateurs provisoires et de prendre place à la table du Bureau.

Au nom du groupe Montreux, M. Bernard Tschopp (Montreux) présente la candidature de Mme Susanne Lauber Fürst (Montreux) :

« Au nom du groupe de Montreux j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Susanne Lauber Fürst à la présidence de l'ASR.

Conseillère communale à Montreux depuis 2011, Mme Lauber Fürst s'investit avec constance et conviction dans la vie publique de notre région. Présidente du groupe de Montreux au sein de l'ASR et membre de la commission consultative de la Maison de la sécurité publique, elle connaît parfaitement les enjeux

intercommunaux et le fonctionnement de notre association. Son engagement actif et sa présence sur le terrain en font une candidate particulièrement légitime pour assumer cette responsabilité.

Habitante de Brent depuis 2000, mariée et mère de trois enfants, elle est profondément attachée à Montreux, à sa qualité de vie, à son dynamisme économique et à sa richesse culturelle. D'origine bâloise, elle a su conjuguer ouverture, intégration et engagement local.

Biologiste et avocate de formation, Mme Lauber Fürst dirige depuis 2008 une entreprise basée à Montreux, active dans l'innovation scientifique et technologique, qui emploie aujourd'hui cinq collaborateurs. Cette expérience de cheffe d'entreprise lui a permis de développer des compétences reconnues en gestion de projets, en conduite d'équipes, en négociation et en recherche de solutions pragmatiques.

Convaincue que le dialogue est la clé de l'action publique, elle privilégie l'écoute, la concertation et le rassemblement. Cette année encore, elle a initié à Clarens une rencontre consacrée aux questions de sécurité, favorisant les échanges entre les acteurs de la sécurité et la population.

Par son expérience, son sens des responsabilités et son engagement total, Mme Susanne Lauber Fürst possède toutes les qualités requises pour présider l'ASR, Nous vous invitons chaleureusement à soutenir sa candidature. »

Mme Susanne Lauber Fürst (Montreux) accepte cette candidature. Il n'y a pas d'autre proposition.

L'article 11, alinéa 3 de la loi sur les communes stipule que lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Le règlement du Conseil intercommunal prévoit toutefois, à son article 11, que le président, le vice-président et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret. M. le Préfet propose, au vu des possibilités offertes par la loi, de rang supérieur par rapport au règlement, de procéder à une élection tacite.

Personne ne s'opposant à ce mode de faire, M. le Préfet a le plaisir de déclarer Mme Susanne Lauber Fürst (Montreux) élue de manière tacite à la fonction de présidente du Conseil intercommunal pour l'année 2026-2027. Il la félicite pour son élection à cette importante fonction, sous les applaudissements du Conseil intercommunal.

3. Election de la Secrétaire ou du Secrétaire du Conseil intercommunal

L'article 12, alinéa 2 de la loi sur les communes prescrit qu'il ne doit y avoir aucun lien de parenté prohibé par la loi entre le secrétaire du Conseil intercommunal et le président de ce même Conseil.

Mme Susanne Lauber Fürst (Montreux) présente la candidature de Mme Carole Dind :

« J'ai le plaisir de présenter la candidature de Madame Carole Dind à la fonction de secrétaire du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera.

Madame Dind connaît notre Conseil, ses procédures, son fonctionnement et ses exigences avec une précision et une fiabilité reconnues. Elle accompagne les travaux du Conseil avec rigueur, disponibilité, discrétion et une grande connaissance institutionnelle.

Dans une association intercommunale comme la nôtre, où les décisions doivent être claires, traçables et juridiquement solides, la fonction de secrétaire est essentielle. Elle garantit la qualité des procès-verbaux, le suivi des décisions, la bonne tenue des archives et la mémoire institutionnelle de notre Conseil.

Pour ces raisons, et avec reconnaissance pour le travail déjà accompli, j'ai l'honneur de proposer à votre élection Madame Carole Dind au poste de secrétaire du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera. »

Mme Carole Dind déclare accepter cette candidature. Il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Susanne Lauber Fürst (Montreux) certifie que la candidate remplit les conditions prévues par la loi au sujet des degrés de parenté. M. le Préfet en prend acte.

Comme pour l'élection du Président, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection du secrétaire peut s'opérer tacitement, avec l'accord du Conseil intercommunal.

Personne ne s'opposant à ce mode de faire, M. le Préfet déclare Mme Carole Dind élue de manière tacite secrétaire du Conseil intercommunal pour la législature 2026-2031 et la félicite pour son élection à cette importante fonction, sous les applaudissements du Conseil intercommunal.

Il confie alors la présidence à Mme Susanne Lauber Fürst (Montreux), avant de revenir au point 10 de l'ordre du jour pour l'assermentation des membres du Comité de direction.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, Mme la Présidente remercie sincèrement le Conseil intercommunal pour la confiance qu'il vient de lui témoigner. Conformément à l'article 6 du règlement du Conseil intercommunal, la Présidente élue entre immédiatement en fonction. Elle reprend donc la présidence de la séance.

4. Election de la Vice-Présidente ou du Vice-Président du Conseil intercommunal *(selon tournus : Vevey)*

Au nom du groupe Vevey, M. Cédric Bussy (Vevey) présente la candidature de Mme Anna Iamartino (Vevey) :

« J'ai l'honneur de vous présenter la candidature de Mme Anna Iamartino à la vice-présidence du Conseil intercommunal de l'ASR.

Mme Iamartino a grandi dans notre région et y est profondément attachée. L'ayant côtoyé depuis 10 ans, je témoigne ici de son attachement au dialogue et à l'échange autant dans la vie politique qu'avec la population. Elle en connaît ainsi ses réalités, ses besoins et ses attentes. Son engagement se caractérise par une grande proximité ainsi qu'une attitude d'écoute et d'ouverture à l'autre.

Conseillère communale à Vevey depuis 2011, elle entame aujourd'hui sa 4ème législature. Elle met depuis de nombreuses années son temps et son énergie au service de la collectivité. Depuis 2021, elle siège également au Conseil intercommunal de l'ASR, où elle a pu se familiariser avec les enjeux liés à la sécurité publique et au fonctionnement de notre association intercommunale.

Au fil de ses engagements publics, elle a démontré un sens aigu des responsabilités, une approche pragmatique des enjeux et une réelle capacité à rechercher des solutions concrètes et équilibrées. Son esprit de collaboration et sa qualité d'écoute lui permettent de travailler efficacement avec l'ensemble des partenaires concernés, et de collaborer avec des personnes de tous les bords politiques.

Les questions de sécurité lui tiennent particulièrement à cœur. Elle est convaincue que la sécurité est une condition essentielle du vivre-ensemble et du bien-être de la population. C'est avec cet état d'esprit qu'elle souhaite s'investir davantage au sein de notre Conseil intercommunal.

Par son expérience, la constance et le sérieux de son engagement ainsi que sa connaissance de notre région et des partenaires, Mme Iamartino possède toutes les qualités requises pour assumer la fonction de vice-présidente et de contribuer efficacement aux travaux de notre Conseil.

Je vous invite, dès lors, à lui accorder votre confiance et à soutenir sa candidature à la vice-présidence du Conseil intercommunal de l'ASR. »

Mme Anna Iamartino (Vevey) déclare accepter cette candidature. Il n'y a pas d'autre proposition.

Mme la Présidente constate qu'il y a une candidature pour un siège à repourvoir. Conformément à l'article 11 de la loi sur les communes, lorsque le nombre de candidates ou candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement, avec mention au procès-verbal.

Personne ne s'opposant à ce mode de faire, Mme la Présidente déclare Mme Anna Iamartino (Vevey) élue vice-présidente du Conseil intercommunal pour l'année 2026-2027 de manière tacite et par acclamation.

5. Election de deux scrutatrices ou scrutateurs *(selon tournus : La Tour-de-Peilz et Amont)*

M. Jean-Claude Charmey (La Tour-de-Peilz) et M. Guillaume Augnet (Veytaux) sont présentés respectivement au nom des groupes La Tour-de-Peilz et Amont au poste de scrutateurs.

M. Jean-Claude Charmey (La Tour-de-Peilz) déclare accepter leur candidature. M. Guillaume Augnet (Veytaux) est excusé. Il n'y a pas d'autres propositions.

Mme la Présidente constate que le nombre de candidatures correspond au nombre de sièges à repourvoir. Conformément à l'article 11 du règlement du Conseil intercommunal, l'élection peut s'opérer tacitement pour les scrutins de liste lorsque le nombre de candidates ou candidats est égal à celui des sièges à repourvoir.

Personne ne s'opposant à cette manière de procéder, Mme la Présidente déclare M. Jean-Claude Charmey (La Tour-de-Peilz) et M. Guillaume Augnet (Veytaux) élus scrutateurs pour l'année 2026-2027 de manière tacite et par acclamation. M. Guillaume Augnet (Veytaux) sera assermenté ultérieurement devant le Bureau.

6. Election de deux scrutatrices ou scrutateurs suppléants *(selon tournus : La Tour-de-Peilz et Amont)*

Mme Viviane Huber (La Tour-de-Peilz) et M. Natalio Magalhães (Blonay – Saint-Légier) sont présentés respectivement au nom des groupes La Tour-de-Peilz et Amont au poste de scrutateurs suppléants.

Les personnes proposées déclarent accepter leur candidature. Il n'y a pas d'autres propositions.

Mme la Présidente constate que le nombre de candidatures correspond au nombre de sièges à repourvoir. Conformément à l'article 11 du règlement du Conseil intercommunal, l'élection peut s'opérer tacitement pour les scrutins de liste lorsque le nombre de candidates ou candidats est égal à celui des sièges à repourvoir.

Personne ne s'opposant à ce mode de faire, Mme la Présidente déclare Mme Viviane Huber (La Tour-de-Peilz) et M. Natalio Magalhães (Blonay – Saint-Légier) élus scrutateurs suppléants pour l'année 2026-2027 de manière tacite et par acclamation.

7. Election de neuf membres de la Commission de gestion et de neuf suppléant.e.s *(un membre et un suppléant par commune)*

Conformément aux articles 49 et 52 du règlement du Conseil intercommunal, cette élection se déroule au scrutin de liste. Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement, avec mention au procès-verbal.

Les candidatures suivantes sont présentées :

Commune	*Membres*	*Suppléances*
Blonay – Saint-Légier	PERRELET Michèle	DECOMBAZ Julien
Chardonne	CAGNARD Corinne	DURIAUX Gilles
Corseaux	GIPPA Cédric	D'HAENENS ZIMMERLI Sylvia
Corsier	LUYET Nicolas	OBEID Marwan
Jongny	LEAL Rodrigo	MARCEL Bernard
La Tour-de-Peilz	MARTINO Patrick	DAVEL Alexandre
Montreux	TSCHOPP Bernard	EGLI Vanessa
Vevey	MESSEILLER Elliott	MOUSSETAÏNI Akram
Veytaux	GALLAY Vincent	VOISARD Pablo

Les personnes proposées déclarent accepter leur candidature. Il n'y a pas d'autres propositions.

Mme la Présidente constate que le nombre de candidatures correspond au nombre de sièges à repourvoir et propose de procéder à une élection tacite.

Personne ne s'opposant à cette manière de procéder, Mme la Présidente déclare les neuf candidats au poste de membre et les neuf candidats au poste de suppléants de la commission de gestion élus de manière tacite et par acclamation.

8. Election des neuf membres du Comité de direction (un membre par commune)

Conformément à l'article 15 du règlement du Conseil intercommunal, le Conseil procède, le jour de son installation, à l'élection du Comité de direction pour la durée de la nouvelle législature. Conformément à l'article 17 du règlement, l'élection des membres du Comité de direction a lieu au scrutin de liste, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour.

Les candidatures suivantes sont présentées :

BLONAY - SAINT-LEGIER	Bernard Degex
CHARDONNE	Yves Genton
CORSEAUX	Patrick Michaux
CORSIER	Laetitia Pieper
JONGNY	Dominique Pittet
LA TOUR-DE-PEILZ	Alessio Grutta
MONTREUX	Yanick Hess
VEVEY	Alexandra Melchior
VEYTAUX	Arnaud Rey-Lescure

Les personnes présentes déclarent accepter leur candidature.Mme Laetitia Pieper (Corsier) a accepté sa candidature, mais elle s'est excusée. Elle sera donc assermentée devant le Bureau. Il n'y a pas d'autres propositions.

Mme la Présidente constate que le nombre de candidatures correspond au nombre de sièges à repourvoir. Conformément à l'article 11 de la loi sur les communes, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement, avec mention au procès-verbal. Des bulletins de vote mentionnant les noms des personnes candidates ont toutefois été préparés pour le cas où une votation à bulletin secret était demandée, mais elle propose de procéder à une élection tacite.

Personne ne s'opposant à ce mode de faire, Mme la Présidente déclare les neuf candidats et candidates élus membres du Comité de direction du Conseil intercommunal Sécurité Riviera de manière tacite et par acclamation.

9. Election de la Présidente ou du Président du Comité de direction

Conformément à l'article 17 du règlement du Conseil intercommunal, le Conseil choisit le Président du Comité de direction parmi les membres du Comité de direction nouvellement élus. Cette élection a lieu au scrutin individuel secret.

M. Arnaud Rey-Lescure (Veytaux) présente la candidature de M. Bernard Degex (Blonay – Saint-Légier) :

« J'ai l'honneur de vous présenter la candidature de Monsieur Bernard Degex à la présidence du comité directeur de l'Association Sécurité Riviera (que l'on prendra l'habitude dès le début de cette législature de nommer Sécurité Publique Riviera).

Bernard Degex a débuté en politique avec 8 ans de Conseil communal à Blonay et termine maintenant sa 5ème législature, soit 24 années comme municipal, à Blonay d'abord, puis à Blonay – Saint-Légier depuis la fusion. Président du comité directeur de l'ASR depuis deux législatures, il a mené notre institution de main de maître, avec l'engagement, dès la première année, d'un directeur en lieu et place du Secrétaire général en titre jusque-là. Cela a permis dans la foulée d'initier ce que l'on a appelé ASR 2.0 avec pour mission, entre autres, de gommer l'organisation en silos par corps métiers pour favoriser la transversalité nécessaire au renforcement de la sécurité publique de notre région, puis de créer ce qui existait peu jusque-là au sein de l'ASR : une culture d'entreprise. Il a ensuite vécu à ce poste de président l'énorme morceau de la Fête des Vignerons 2019, la crise du coronavirus, les bouleversements cantonaux et fédéraux aux noms barbares de DISCUP, EVOPOL, ODYSSEE qui s'apparentent plus à des serpents de mer, et j'en passe. Sans compter la démission il y a un an de notre directeur et le temps de latence que nous n'avons pu éviter avant le choix et l'arrivée de son successeur, Monsieur Clément Leu. Tout cela en pleine réorganisation de la gouvernance de notre institution, avec le fonctionnement de la direction et du comité directeur que nous testons depuis quelques mois. Sans compter en parallèle les projets multiples comme la surveillance automatisée du trafic ou, le plus énorme : la Maison de la Sécurité Publique bien connu des anciens parmi vous, dont vous allez entendre parler (mais pas seulement, puisque vous aurez des décisions importantes à prendre à son sujet) tout au long de cette législature. Et de la suivante… !

Voici donc les faits d'armes de Bernard à la tête du comité directeur depuis 10 ans ici même.

Outre ses qualités d'ouverture et d'écoute, il analyse avec la finesse politique qui le caractérise chaque dossier, chaque projet, avec persévérance, jusqu'à le maitriser dans ses moindres détails. Et tout cela sans se départir de son légendaire humour.

Bref, vous l'aurez compris, si votre comité directeur vous propose, à nouveau, à l'unanimité, la candidature de Bernard Degex à ce poste de président, c'est bien qu'il y a une continuité à assurer, qu'il a montré toutes les qualités pour pouvoir le faire et qu'il y est prêt.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de le désigner pour un nouveau mandat à la présidence du comité directeur de notre institution. »

En accord avec le Comité de direction, il précise que l'article premier du règlement du Comité de direction prévoit que celui-ci s'organise lui-même une fois le président nommé par le Conseil intercommunal. L'alinéa 2 stipule qu'il nomme un vice-président pour la durée de la législature. Nos communes s'organisent en fonction d'un certain face-à-face « villages-villes ». Le Comité de direction proposant la candidature d'un président qui provient d'un, pour ne pas dire deux villages, il a décidé de nommer un vice-président qui vient d'une commune-ville. Le vice-président serait en l'occurrence le représentant de la commune de Montreux, M. Yanick Hess (Montreux).

M. Bernard Degex (Blonay – Saint-Légier) déclare accepter cette candidature. Il n'y a pas d'autres propositions.

Mme la Présidente constate qu'il y a une candidature pour un siège à repourvoir. Pour cette élection, elle propose de procéder au scrutin individuel secret, conformément à l'article 17 du règlement du Conseil intercommunal. L'élection a lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue, les bulletins nuls ne sont pas pris en compte. Seuls des noms issus de membres du Comité de direction nouvellement élu sont autorisés.

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés	*Bulletins rentrés*	*Bulletins nuls*	*Bulletins valables*	*dont blancs*	*Majorité absolue*
54	54	0	54	7	28

M. Bernard Degex (Blonay – Saint-Légier) est élu par 36 voix ; il y a 11 voix éparses.

Mme la Présidente le félicite pour son élection et cède alors la parole à M. le Préfet pour l'assermentation des membres du Comité de direction.

10. Assermentation des membres du Comité de direction

M. le Préfet constate que le Conseil intercommunal vient de procéder à l'élection des neuf membres du Comité de direction de l'Association de Commune Sécurité Riviera, puis à celle, parmi eux, du président de cette Autorité. Il lui appartient dès lors de procéder à l'installation des membres du Comité de direction, qu'il prie de bien vouloir s'avancer vers la tribune présidentielle.

Avant de procéder à l'assermentation proprement dite, il s'assure qu'aucun lien de parenté prohibé par la loi et les statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera n'existe entre les membres du Comité de direction. Il donne lecture de l'article 48 de la Loi sur les communes et rappelle que des dispositions légales fixent d'autres incompatibilités entre la qualité de collaborateur intercommunal et de membre de l'Exécutif.

Constatant qu'aucun des membres du Comité de direction ne se trouve dans une de ces situations d'incompatibilité, il donne lecture de la formule de serment puis, à l'appel de leur nom, M. le Président Bernard Degex (Blonay – Saint-Légier), Mmes et MM. les membres du Comité de direction Dominique Pittet (Jongny), Alexandra Melchior (Vevey), Yves Genton (Chardonne), Patrick Michaux (Corseaux), Alessio Grutta (La Tour-De-Peilz), Yanick Hess (Montreux) et Arnaud Rey-Lescure (Veytaux) lèvent chacun leur tour la main droite et répondent « Je le promets ».

M. le Préfet prend acte de ces promesses. En vertu du mandat que lui confère la loi, il déclare le Président et les membres du Comité de direction de l'Association de communes Sécurité Riviera régulièrement installés pour la législature 2026 à 2031.

11. Allocution de Monsieur le Préfet

« Vous êtes maintenant, à la suite de votre promesse, légalement installés en qualité de membres du Conseil intercommunal et membres du Comité de direction de l'Association de Commune Sécurité Riviera.

En qualité de préfet, je vous apporte les félicitations et les compliments du Conseil d'Etat.

Je vous remercie pour l'engagement que vous venez d'accepter qui est, pour la plupart d'entre vous, complémentaire à celui que vous exercerez au niveau communal.

Les relations entre le Conseil intercommunal, le Comité de direction et la préfecture ont été constructives lors des dernières législatures ; je forme mes vœux pour que cela se poursuive de la même manière, permettant ainsi l'accomplissement d'un travail serein et constructif

Vos tâches au sein de cette association sont complémentaires à celles effectuées dans vos communes respectives. Les Conseils communaux des communes membres ont en effet décidé à l'époque de se décharger de toutes les tâches confiées à l'ASR ; elles ne sont donc plus discutées dans chaque commune mais de manière centralisée ici au sein de l'association intercommunale.

Vous avez par conséquent la difficile responsabilité de défendre à la fois les intérêts de l'association tout en sauvegardant ceux de votre commune.

Il s'agit parfois d'un exercice d'équilibre difficile, mais c'est à ce prix qu'il est possible de développer des projets intelligents et rationnels, sans passer par une ou plusieurs fusions de communes.

Il appartient alors aux conseillers les plus expérimentés de bien expliquer la genèse de cette organisation aux nouveaux élus afin que chacun comprenne bien les avantages, tant financiers qu'opérationnels, qu'offre cette entité indépendante.

Le proverbe qui dit qu'à plusieurs nous sommes plus forts est sans doute la meilleure définition que l'on puisse faire au sujet de cette forme de collaboration.

Engagez-vous pleinement et participez régulièrement aux séances du Conseil intercommunal, c'est très important non seulement pour la crédibilité des décisions prises, mais également par respect envers les communes qui vous ont confié cette importante mission.

Les séances sont publiques, parlez-en dans vos Conseils communaux respectifs afin de répondre aux frustrations parfois véhiculées par quelques conseillers communaux qui disent être en manque d'information sur la vie des associations.

Rappelons enfin que les décisions prises par le Conseil intercommunal suivent le même contrôle démocratique que celui des Conseils communaux car, afin de respecter le droit des citoyens, elles sont soumises à référendum par un affichage sur tous les piliers publics des communes membres.

C'est pour toutes ces raisons que l'assermentation de ce jour est prévue par la loi. Le mandat que vous venez d'endosser n'est en effet pas le même que celui exercé au niveau communal, votre périmètre d'action s'agrandit et certaines de vos décisions influenceront directement la vie des citoyens d'autres communes que celle dont vous êtes issus.

Par le serment de ce jour, c'est donc envers l'entier de la population de toutes les communes membres que vous vous engagez publiquement.

Je vous félicite et vous encourage pour ce magnifique challenge.

Pour certains d'entre vous, ces tâches seront totalement nouvelles et je suis persuadé que l'intérêt que peut amener la nouveauté saura captiver et aviver votre curiosité.

C'est en tous cas le vœu que je forme.

Pour terminer, j'aimerais encore relever ma satisfaction de voir votre association de communes jouir d'une excellente santé.

Je suis heureux de constater qu'elle compte parmi les partenaires reconnus du Canton et me réjouis du niveau de compétences que vous êtes capable de développer.

Merci infiniment à tous les membres du Comité de direction et du Conseil intercommunal qui se sont impliqués pendant la dernière législature et également à vous, Mesdames et Messieurs qui vous engagez aujourd'hui pour la poursuite de cette belle collaboration intercommunale.

Enfin, en cette période estivale, je ne voudrais pas terminer mon allocution sans vous souhaiter un excellent été, et si vous avez la possibilité d'en prendre, de belles vacances ensoleillées.

Ces vœux s'adressent également, évidemment, à l'entier de la Direction, des chefs de service et du personnel de Sécurité Riviera qui œuvre pour le bien de cette association.

Je vous remercie de votre attention. »

12. Allocution de la Présidente ou du Président du Comité de direction

« Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'avez témoignée en me donnant vos suffrages pour continuer à la présidence du Comité de direction de notre association.

Même si nous démarrons une nouvelle législature, je me permets un petit coup d'œil dans le rétroviseur, qui me permettra de revenir sur quelques projets importants qui par ailleurs perdurent. A joindre le passé et le futur, je vous prouve que même au travers des discours, l'ASR cherche l'efficacité et l'efficience.

La législature qui se termine a vu en vrac, la fin du COVID et la gestion de cette pandémie avec une délégation étendue sur l'Est vaudois, la guerre en Ukraine avec les menaces de pénurie énergétique, la modification de nos statuts avec une nouvelle clé de répartition entre les communes membres, les réflexions cantonales sur la réorganisation des ORPC avec une vision centralisée finalement abandonnée, EVOPOL qui regroupe des projets sur l'avenir de la police coordonnée et la modification de notre identité visuelle qui vient d'être décidée, et qui passera de ASR à SPR (Sécurité Publique Riviera).

Je ne peux pas passer sous silence le travail conséquent qui a été initié en décembre 2017 déjà et qui a pour but le déploiement du dispositif sécuritaire régional et la Maison de la sécurité, projet qui a

connu une forte avancée ces deux dernières années. Nous aurons l'occasion d'aborder ce sujet tout prochainement.

Non, Mesdames et Messieurs, nous n'avons pas chômé et je tiens, si vous me le permettez, alors que certaines et certains ne sont pas présents, à remercier chaleureusement les membres du Comité de direction sortant qui ont su partager les préoccupations du CODIR en essayant toujours de trouver des solutions pragmatiques pour le bien de nos citoyennes et citoyens. Mais la plupart de ces projets sont encore en cours et le CODIR et votre Conseil devront encore se prononcer sur certains points.

Notre association, Mesdames et Messieurs, est unique en son genre en Suisse, puisque vous le savez elle regroupe les services de secours qui peuvent être appelés à intervenir sur l'ensemble de nos 9 communes.

L'ASR regroupe principalement cinq services, soit la police, les ambulances, la protection civile, les pompiers et les services généraux. Cela représente 250 collaboratrices et collaborateurs, 300 sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers volontaires et 350 astreintes et astreints, qui assurent à notre région une sécurité optimale. Notre tâche première, à vous Conseil et à nous Comité de direction, va être de pouvoir maintenir les conditions cadres indispensables afin que ces femmes et ces hommes puissent continuer à travailler correctement pour le bien de notre population.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, votre Comité de direction voit 2 changements sur les 7 membres, soit une stabilité de plus de 70%.

Par contre, votre Conseil est renouvelé aux deux tiers.

Cela va nécessiter pour les quelques premières séances de votre Conseil intercommunal un effort particulier du CODIR pour vous apporter le plus d'informations possibles sur nos projets importants ainsi que sur notre propre fonctionnement.

Il faut aussi préciser que le CODIR a réfléchi à la gouvernance de l'association et à son propre fonctionnement. Cela va permettre une approche orientée « projets » avec des délégations, et une implication différente de chaque membre de votre Comité de direction pour cette nouvelle législature.

Ces nouveaux défis me réjouissent, car les réflexions qui seront les nôtres devront faire fi des frontières communales et des dogmes partisans, au profit d'une vision stratégique à trouver ensemble et d'un pragmatisme à continuer à avoir devant les yeux. Nous devrons donc partager ensemble, au sein du Comité de direction, soucis et questionnements de notre région, afin que nous puissions de manière collégiale, dans un esprit convivial, consensuel et avec un peu d'humour, dégager des solutions et décisions efficaces.

Sur un plan événementiel, nous allons organiser une journée de présentation aux Autorités et à la population. C'est une occasion de présenter tous nos services, mais aussi de mettre en avant nos partenaires sécuritaires comme la Police cantonale, la REGA ou le SARO, par exemple.

Je remercie encore une fois et félicite tous les services de notre association et tous nos collaborateurs, volontaires, astreintes et astreints, qui permettent, à chaque échelon de mettre leurs connaissances et compétences à la disposition des habitants de la Riviera, voire plus loin encore.

Pour terminer ces quelques mots, je vous remercie vous, chères Conseillères et chers Conseillers, pour votre engagement pour notre région au travers de notre Association Sécurité Riviera. Au nom du Comité de direction, je vous souhaite un très bel été et me réjouis de pouvoir vous rencontrer prochainement lors de nos prochains débats constructifs.

Je vous remercie pour votre attention.»

13. Allocution de la Présidente ou du Président du Conseil intercommunal

« Permettez-moi tout d'abord de vous remercier très sincèrement pour la confiance que vous venez de m'accorder en m'élisant à la présidence du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera.

J'accepte cette fonction avec reconnaissance, avec humilité, mais aussi avec une grande motivation. Présider notre Conseil intercommunal, c'est servir une institution qui joue un rôle essentiel pour la sécurité publique, la protection de la population et le bien vivre ensemble dans toute notre région.

L'ASR est une association particulière. Elle dépasse les frontières communales, tout en restant profondément ancrée dans chacune de nos communes. Elle nous rappelle que certaines missions publiques ne peuvent pas être pensées uniquement à l'échelle d'un seul territoire communal. La sécurité, les secours, la protection civile, les ambulances, la police, les pompiers et les services généraux forment un ensemble cohérent, au service de la population de la Riviera.

Notre responsabilité, comme Conseil intercommunal, est double. Nous devons veiller à la bonne gouvernance de l'Association, à l'utilisation rigoureuse des moyens publics et au contrôle démocratique des décisions. Mais nous devons aussi garder à l'esprit la finalité première de cette association : permettre aux collaboratrices et collaborateurs, aux volontaires, aux astreintes et astreints, ainsi qu'à l'ensemble des services de l'ASR, d'accomplir leur mission dans de bonnes conditions.

Je souhaite que nos travaux durant cette année politique se déroulent dans un esprit de respect, d'écoute et de clarté. Nous pouvons avoir des sensibilités différentes, des priorités communales différentes, parfois même des appréciations différentes des dossiers. C'est normal et c'est sain dans une institution démocratique. Mais notre devoir est de rechercher des solutions solides, équilibrées et utiles à l'ensemble de la population concernée.

Je tiens également à saluer l'engagement des membres qui ont siégé lors de la législature précédente. Leur travail a permis d'assurer la continuité institutionnelle et le suivi de dossiers importants. J'adresse aussi mes félicitations aux nouvelles conseillères et aux nouveaux conseillers intercommunaux. Votre engagement est précieux, et je suis convaincue que chacune et chacun pourra contribuer utilement à nos débats.

L'ASR sera appelée à traiter des sujets importants : l'évolution des besoins sécuritaires, les infrastructures, les moyens humains, les coûts, les attentes de la population, ainsi que la nécessaire coordination entre communes. Ces sujets exigent du sérieux, de la transparence et une vision intercommunale.

En tant que Présidente, je m'efforcerai de conduire nos séances avec impartialité, efficacité et respect des règles. Je souhaite que chacune et chacun puisse s'exprimer, que les débats soient utiles, et que nos décisions soient compréhensibles pour nos communes et pour la population.

Je remercie Monsieur le Préfet pour sa présence et son accompagnement institutionnel, Madame la Secrétaire pour son travail essentiel, le Comité de direction pour son engagement, la Direction et les services de l'ASR pour leur travail quotidien, souvent exigeant, parfois discret, mais toujours indispensable.

Enfin, je remercie toutes les communes membres pour la confiance accordée à cette structure intercommunale. Notre mission commune est claire : contribuer à une Riviera sûre, organisée, solidaire et attentive à la qualité de vie de ses habitantes et habitants, comme de nos visiteurs.

Je me réjouis de travailler avec vous toutes et tous dans cet esprit.

Je vous remercie de votre attention. »

14. Divers

Mme la Présidente communique la liste des membres de la commission consultative de la Maison de la sécurité publique tels que proposés par les communes membres :

Montreux	TSCHOPP Bernard
Montreux	DEVENOGE Hervé
Montreux	MATHIAS Ekah
Vevey	IAMARTINO Anna
Vevey	BUSSY Cédric
Vevey	GAVIN Grégoire
La Tour-de-Peilz	GROBETY Christian
La Tour-de-Peilz	HELLER Gabrielle
Blonay – Saint-Légier	MAGALHÃES Natalio
Blonay – Saint-Légier	NERI Philippe
Chardonne	CAGNARD Corinne

Corseaux	BORLOZ Corinne
Corsier	SCHORER Olivier
Jongny	SIGNORI Jean
Veytaux	AUGNET Guillaume

Ces personnes seront formellement désignées par le Comité de direction. Elle rappelle encore les dates des séances des commissions chargées d'étudier les objets déposés lors de la dernière séance de la législature :

- Projet de signalisation dynamique – choix d'un projet pilote (Préavis No 06/2026) : mardi 18 août 2026 à 19h00
- Budget 2027 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 07/2026) et Taux d'activité, rétribution et indemnités diverses des membres du Comité de direction pour la durée de la législature 2026-2031 (No 08/2026) : mardi 7 juillet 2026 (sans Comité de direction) à 19h00 et mardi 25 août 2025 (avec Comité de direction) à 19h00. Les convocations à ces différentes séances suivront

Les prochaines dates des séances du Conseil intercommunal sont fixées au jeudi 24 septembre 2026 et jeudi 19 novembre 2026, à 18h30, en la salle du Conseil communal de Vevey.

Mme Viviane Huber (La Tour-de-Peilz) demande s'il est possible de transmettre les différentes présentations faites et projetées durant cette dernière année, ainsi que la présentation faite par le Directeur lors de la conférence ASR à Clarens, afin de permettre à tous les membres du Conseil intercommunal, en particulier les nouvelles personnes, de prendre connaissance des informations reçues.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente Susanne Lauber Fürst (Montreux) lève la séance à 19h15. La séance est suivie d'un apéritif.

CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE
L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA

La Présidente :
Susanne **LAUBER FÜRST**

La Secrétaire :
Carole **DIND**